



ARTICLE

AUGUST & DEBOUZY CONSEILLE BORMIOLI ROCCO FRANCE DANS LE CADRE DE LA CESSION DE VERRERIES DE MASNIERES AU GROUPE STÖLZLE

Private Equity Private Clients Droit fiscal Droit du travail et de la protection sociale | 22/01/14 | Philippe
Durand Xavier Rohmer



August & Debouzy est intervenu aux côtés de la société Bormioli Rocco France, filiale du groupe italien Bormioli Rocco, spécialiste de la fabrication d'emballages en matières plastiques, dans le cadre de la cession au groupe autrichien Stölzle de sa filiale Verreries de Masnières regroupant l'activité de fabrication et de vente d'articles de flaconnage en verre destinés aux industries de la parfumerie et des cosmétiques. La cession de cette activité comprenait aussi plusieurs actifs aux Etats-Unis.

L'équipe du cabinet August & Debouzy intervenue dans cette opération se compose de Xavier Rohmer (associé) et Aurélien Veil (Counsel) pour la négociation, Hélène Delurier (Counsel) sur les aspects fiscaux, Benoît Robert, Maria Queffelec et Aude Comets en corporate, Philippe Durand (associé) et Aude Bonja sur les aspects sociaux.

Aux Etats-Unis, August & Debouzy était assisté par son correspondant le cabinet Pepper Hamilton LLP avec Valérie Demont et Steven Bortnick (associés), David Skinner et Frank Tripodi.
